



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION COULISSES**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno d'ouverture au monde, à faire découvrir la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'au titre de la programmation 2022, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organisera une manifestation le 18 septembre 2022 dans le cadre des dimanches de Kijno et proposera au public une lecture de textes sur le thème de l'Ephémère, présentée par l'association Coulisses,

Considérant que l'association Coulisses est l'association des spectateurs de la Comédie de Béthune et les artistes intervenant dans cette lecture sont amateurs et bénévoles et sont encadrés par Lucie Boissoneau, comédienne professionnelle,

Considérant que l'association Coulisses présente les qualités requises pour proposer une lecture de textes sur le thème de l'Ephémère,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestation de service avec l'association Coulisses dont le siège est situé à Béthune (62412), au Palace - Comédie de Béthune, 138 rue du 11 novembre CS 70631, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème de l'Ephémère le dimanche 18 septembre 2022 à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines pour un montant total de 250 euros net de taxes, montant correspondant à la rémunération de la comédienne professionnelle,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestation de service avec l'association Coulisses dont le siège est situé à Béthune (62412), au Palace - Comédie de Béthune, 138 rue du 11 novembre CS 70631, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème de l'Ephémère, le

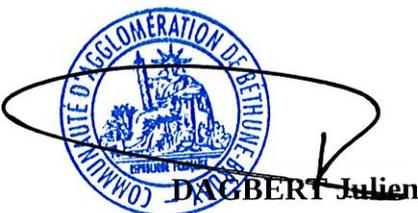
dimanche 18 septembre 2022 à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines pour un montant total de 250 euros net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **13 SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 SEP. 2022**

Et de la publication le : **14 SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien